

LE RÔLE DE L'ÉCOSYSTÈME DE L'ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL DANS LA PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT EN ALGÉRIE

Nassira KOURAICHE *

Received : 08/08/2018/ Accepted: 14/03/2019 / Published: 05/05/2019

Corresponding authors : n.kouraiiche@univ-chlef.dz

RÉSUMÉ :

L'étude a tenté d'analyser le rôle de l'écosystème de l'accompagnement entrepreneurial dans la promotion de l'activité entrepreneuriale en Algérie. L'accent a été mis sur l'écosystème de l'accompagnement à travers les composantes liées aux structures d'appui et de soutien et d'accompagnement.

La recherche a conclu que malgré le rôle positif joué par les acteurs de l'écosystème entrepreneurial de l'accompagnement dans la promotion de l'activité entrepreneuriale en termes de création de PME petites, une réelle dynamique de l'entrepreneuriat reste à parfaire.

MOTS CLÉS:

Entrepreneuriat, écosystème entrepreneurial, incubateurs accompagnement, PME.

JEL CLASSIFICATION : L26

* Laboratoire mondialisation et ses retombées sur les économies des pays nord-africains et études de la possibilité de construire une union nord-africaine. Université Hassiba Benbouali de Chlef. , Algérie

ABSTRACT

The study attempted to analyze the role of the ecosystem of the entrepreneurial accompaniment in the promotion of the entrepreneurial activity in Algeria. Emphasis has been placed on the ecosystem of the accompaniment through the components related to organizations supporting entrepreneurship (support structures).

The research concluded that despite the positive role played by the actors of the entrepreneurial ecosystem of support in promoting entrepreneurial activity in terms of the creation of small and medium-sized enterprises, a real dynamic of entrepreneurship remains to be perfected.

KEY WORDS

Entrepreneurship, entrepreneurial ecosystem, incubators, accompaniment, Small and medium enterprises.

JEL CLASSIFICATION : L26

ملخص :

حاولت الدراسة تحليل دور النظام الايكولوجي للمرافقة المقاولاتية في ترقية النشاط المقاولاتي في الجزائر . و قد تم التركيز على النظام الايكولوجي للمرافقة المقاولاتية من خلال المكونات المتعلقة بأجهزة و هياكل الدعم و المرافقة . لذلك لم يتم تحليل النظام الإيكولوجي للمقاولاتية بأكمله، بل فقط الجهات الفاعلة الرئيسية في دعم حاملي المشاريع . خلصت الدراسة إلى انه بالرغم من الدور الايجابي الذي يقوم به فاعلو النظام الايكولوجي للمرافقة المقاولاتية في ترقية النشاط المقاولاتي من خلال إنشاء المؤسسات الصغيرة و المتوسطة، إلا أن الديناميكية الحقيقية لريادة الأعمال لا تزال تتطلب المزيد من الجهود.

كلمات مفتاحية:

المقاولاتية ، النظام الايكولوجي للمقاولاتية ، حاضنات الأعمال ، المرافقة، المؤسسات الصغيرة و المتوسطة .

تصنيف جال: L26

INTRODUCTION

Dans la plupart des économies du monde, l'entrepreneuriat est considéré comme un instrument clé permettant d'améliorer la compétitivité entre les nations, de favoriser la croissance économique et d'accroître les possibilités d'emploi. Chercheurs et preneurs de décisions s'accordent pour dire qu'une économie entrepreneuriale est une économie dynamique et innovatrice. C'est pourquoi les gouvernements tentent de mettre en place des politiques de stimulation, d'aide et d'accompagnements destinés aux entrepreneurs et aux porteurs de projets. Ces politiques ont pour but de mettre en place un climat économique général propice à la création des entreprises et de stimuler l'entrepreneuriat par un ensemble de mesures spécifiques incitatives (p. ex. les aides financières, les exonérations fiscales, etc.) ou par l'implantation de nouvelles structures et organismes d'accompagnement (p. ex. les pépinières d'entreprises, les incubateurs, les pôles d'excellence, etc.). Les études ont montré que le développement entrepreneurial dépend étroitement de l'efficacité des politiques visant à : réduire les contraintes réglementaires et administratives qui pèsent sur l'activité entrepreneuriale ; promouvoir la formation à l'entrepreneuriat ; faciliter l'accès des PME aux financements, à la technologie, à l'innovation, et aux marchés internationaux et promouvoir l'entrepreneuriat féminin. En effet, l'entrepreneuriat peut-être stimulé lorsque les besoins des entrepreneurs trouvent un soutien à différents niveaux.

L'approche par l'écosystème entrepreneurial va plus loin dans la mesure où elle insiste non pas seulement sur les facteurs propices à l'entrepreneuriat, mais surtout sur les interactions complexes entre plusieurs dimensions politiques, financières, humaines, culturelles, relatives aux marchés et aux supports infrastructurels, professionnels et institutionnels, dont les combinaisons confèrent à chaque écosystème un caractère idiosyncratique (Isenberg. D, 2011). Ce qui nous amène à penser que l'établissement d'un écosystème entrepreneurial favorable peut pousser, encourager et inciter les porteurs de projets à se lancer dans l'entrepreneuriat. Il est donc

évident que l'écosystème entrepreneurial est indispensable au dynamisme de l'entrepreneuriat. En effet, pas de croissance économique sans entrepreneurs et pas d'entrepreneurs sans un écosystème entrepreneurial dynamique.

Dès lors, s'intéresser aux liens entre entrepreneuriat et écosystème entrepreneurial semble pertinent. Il permet de mettre en lumière dans quelle mesure ce dernier contribue au dynamisme entrepreneurial et à la création des entreprises.

En Algérie, pour mettre en place un environnement favorable à l'acte entrepreneurial, les pouvoirs publics ont agi essentiellement sur trois leviers :

- cadre réglementaire régissant l'activité entrepreneuriale -
 - dispositifs et mesures d'appui à la création des PME,
 - capacités d'innovation et de créativité.
- Ainsi, des mesures ont été prises et des programmes ont été introduits dans un objectif d'encouragement de l'entrepreneuriat. En conséquence, plusieurs acteurs ont vu le jour pour soutenir les porteurs de projets et donnant lieu à l'émergence d'un écosystème entrepreneurial de l'accompagnement qui intervient aux différents stades de création d'entreprises et l'évolution des projets.

L'objet de ce travail consiste à trouver réponse à la question suivante : quel est le rôle de l'écosystème de l'accompagnement entrepreneurial dans la promotion de l'entrepreneuriat en Algérie ?

Le texte est organisé en quatre axes :

Le premier tentera de clarifier le concept d'écosystème entrepreneurial à travers une revue de la littérature.

Le deuxième est monographique, il propose un panorama, non exhaustif, de l'écosystème de l'accompagnement entrepreneurial en Algérie, en identifiant les principaux acteurs qui le composent et les différents services qu'ils offrent aux entrepreneurs.

Le troisième sera consacré à présenter un état des lieux de l'entrepreneuriat. Le but étant de voir si l'Algérie est un pays

dynamique d'un point de vue entrepreneurial, où il présente un déficit en termes d'entreprises de taille petite et moyenne.

Le dernier sera dédié à l'analyse des résultats obtenus de l'étude. Le but est de comprendre quels sont les manquements dans l'écosystème entrepreneurial.

Pour mener à bien cette recherche, les données ont été recueillies à partir de rapports publiés par différents organismes entre autres : le Ministère de l'Industrie et des Mines, de la PME et de la Promotion de l'Investissement, l'Institut Mondial pour le Développement et l'Entrepreneuriat, et La Banque mondiale.

1- REVUE DE LA LITTÉRATURE

1.1- L'émergence du concept de l'écosystème entrepreneurial

À l'origine, l'écosystème est un terme utilisé en biologie. Il a été forgé par le botaniste anglais George Tansley en 1935 pour désigner un ensemble dynamique comprenant un milieu naturel ou biotope (eau, sol, climat et autres éléments inorganiques) et les êtres vivants ou biocénose (animaux, plantes, microorganismes) qui s'y trouvent. Il est synonyme d'un système formé par un environnement et toutes les espèces qui y vivent. Les recherches de Tansley visent à mieux comprendre les processus de fonctionnement des écosystèmes basés sur les échanges entre les organismes vivants et l'environnement.

Dans le champ de l'entrepreneuriat, le terme est répandu sous le concept « écosystème entrepreneurial ». Valdez J fut le premier à utiliser le terme d'écosystème en 1988 dans son article « The entrepreneurial ecosystem: toward a theory of new firm formation », afin d'expliquer le phénomène des start-up qui peuvent être définies comme le résultat des relations d'entrepreneurs potentiels, de leur environnement immédiat et des conditions de marché actuelles. Cependant, la recherche sur l'écosystème entrepreneurial « a émergé seulement dans les années 2000 et est devenue dominante depuis 2016 », notait Malecki. E. J (2018).

Certains chercheurs ont développé d'autres concepts tels que l'« environnement entrepreneurial », afin d'expliquer l'influence des

conditions environnementales qui peuvent développer ou décourager l'acte entrepreneurial dans les pays. Par exemple, Gnyawali et Fogel (1994) classent les facteurs environnementaux en cinq catégories à savoir : les politiques des pouvoirs publics ; les facteurs socio-économiques ; le savoir-faire existant en matière d'entrepreneuriat ; les ressources financières et les moyens non financiers.

Actuellement, la recherche sur l'écosystème entrepreneurial fait l'objet d'une attention croissante de la part des chercheurs. On recense de nombreux travaux qui traitent de cette thématique. Parmi les œuvres les plus influentes : les recherches de Cohen, B (2006) « Sustainable valley entrepreneurial ecosystems, Business Strategy and the Environment », d'Isenberg, D.J (2010,2011), la contribution de Mason C, Brown R. (2014), « Entrepreneurial ecosystem and growth oriented entrepreneurship », et le travail Stam, E (2015) intitulé « Entrepreneurial ecosystems and regional policy: a sympathetic critique, European Planning Studies » et Stam E, Ben Spigel (2016) « Entrepreneurial Ecosystems ». De plus, ce terme est de plus en plus étudié par les organismes qui s'intéressent à l'entrepreneuriat, entre autres le Global Entrepreneurship and Development Institute (GEDI, Londres) qui établit chaque année le « Global Entrepreneurship Index », le Forum Économique Mondial (2013, 2014), Global Entrepreneurship Monitor

1.2- Définition

La littérature sur l'écosystème entrepreneurial fait apparaître une diversité d'approches et de modèles. Cependant, « il n'existe pas encore de définition largement partagée » du concept parmi les chercheurs ou les praticiens » comme le note Stam (2015). On recense plutôt plusieurs définitions pour cerner le concept.

Isenberg (2010) souligne que l'écosystème de l'entrepreneuriat « consiste en un ensemble d'éléments individuels - tels que le leadership, la culture, les marchés financiers et les clients ouverts d'esprit-qui se combinent de manière complexe ». Ces éléments

intégrés dans un système holistique pourraient stimuler la croissance et la création d'entreprises dans un endroit précis (Isenberg, 2010).

Vogel. P (2013) le définit, comme « une communauté interactive au sein d'une région géographique, composée d'acteurs variés et interdépendants (entrepreneurs, institutions et organisations) et de facteurs (marchés, cadre réglementaire, cadre de soutien, culture entrepreneuriale, etc.), qui évolue avec le temps et dont les acteurs et les facteurs coexistent et interagissent pour promouvoir la création de nouvelles entreprises ».

Dans le même ordre d'idées, Mason, C. et Brown, R. (2014) définissent les écosystèmes comme « un ensemble interconnecté d'acteurs entrepreneuriaux (potentiels et existants), d'organisations entrepreneuriales (entreprises, venture capitaliste, business angels, banques), d'institutions (universités, agences du secteur public et de financement) et de processus entrepreneuriaux (taux de création d'entreprise, nombre d'entreprises à forte croissance, nombre de "gazelles", nombre d'entrepreneurs en série, niveau d'ambition entrepreneurial...) qui s'entremêlent de manière formelle et informelle pour connecter, modérer et gérer la performance au sein de l'environnement entrepreneurial local ».

Nous constatons que ces définitions mettent en exergue deux choses : premièrement, la diversité des composantes de l'écosystème entrepreneurial et deuxièmement, l'interaction entre les composantes du système. On en déduit que l'écosystème entrepreneurial est composé de tous les acteurs économiques et facteurs environnementaux existant dans un espace géographique (Spilling, 1996) qui contribuent à la création et au développement des entreprises.

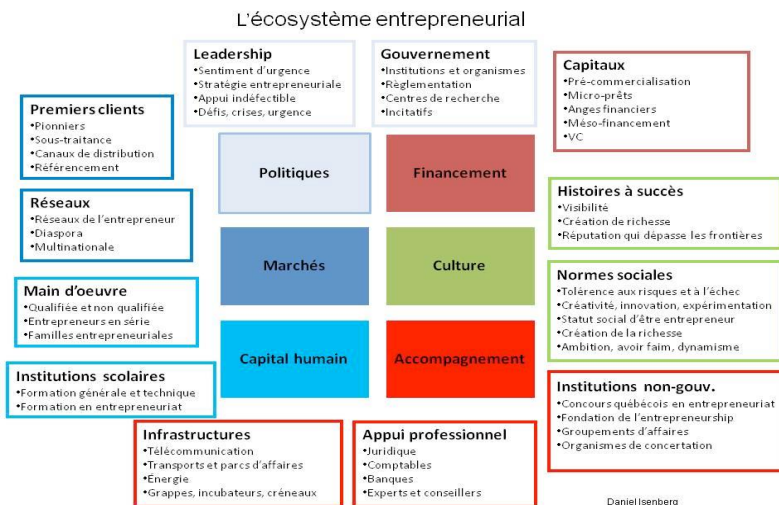
1.3- Les modèles d'écosystème entrepreneurial

1.3.1. Modèle d'écosystème entrepreneurial d'Isenberg (2010, 2011)

Isenberg (2010) a proposé un modèle composé de 12 domaines. Il s'agit du leadership, le gouvernement, la culture, les success-stories, le capital humain, le capital financier, l'organisation entrepreneuriale, l'éducation, l'infrastructure, les clusters économiques, les services supports, les premiers clients. Ces domaines ont été réduits par cet

auteur en 2011 à six domaines : une culture favorable, des politiques et la disponibilité de financements appropriés, un capital humain de qualité, des marchés favorables aux produits et une gamme de soutiens institutionnels. Chaque domaine est également constitué de sous-domaines (Figure N° 1). Ces domaines n’agissent pas directement de manière causale les uns sur les autres, mais interagissent de manière complexe (interrelations, interdépendance, cohérence, cohésion, délais associés aux rétroactions, propriétés émergentes...) au sein d’un système.

Figure n° 1 : Le **Modèle d'écosystème entrepreneurial d'Isenberg(2011)**.



Source : Isenberg, D. (2011). *The Entrepreneurship Ecosystem Strategy as a New Paradigm for Economic Policy: Principles for Cultivating Entrepreneurship*. <http://entrepreneurial-revolution.com/wp-content/uploads/2011/06/Theentrepreneurshipecosystemstrategy-for-economic-growth-policy.pdf>.

L'écosystème entrepreneurial est donc composé de six éléments ou domaines en interaction (politique, finance, marchés, culture, capital humain, accompagnement), chacun incluant des sous-éléments, qui, au sein d'une région géographique, ont une influence sur la formation et la trajectoire des entrepreneurs et des entreprises.

1.3.2. Le modèle du Forum Économique Mondial :

En 2013, le Forum Économique Mondial (World Economic Forum, 2013) a présenté sa conception de l'écosystème entrepreneurial comme reposant sur les huit piliers suivants :

1. des marchés accessibles (marchés locaux et étrangers, grandes entreprises en tant que clients, petites et moyennes entreprises en tant que clients, gouvernements en tant que clients, marché étranger.) ;
2. le capital humain et la main-d'œuvre ((compétences managériales, compétences techniques, possibilité de sous-traitance, accès à la main-d'œuvre issue de l'immigration, etc.) ;
3. l'investissement et la finance (famille et ami, *business angels*, capital-risque, accès aux prêts, etc.) ;
4. un système de soutien (conseil, mentorat) l'existence (et la qualité) du mentorat et de conseillers, de services professionnels, d'incubateurs et d'accélérateurs et de réseaux d'entrepreneurs) ;
5. le cadre réglementaire et infrastructures (politique fiscale incitative, facilité pour le démarrage d'une entreprise, accès aux infrastructures de base [eau, électricité], accès aux télécommunications/à la bande passante, accès aux transports, politiques et législation favorables aux affaires). ;
6. l'éducation et la formation (formation spécifique pour les entrepreneurs, mains-d'œuvre disponibles ayant une formation universitaire, main-d'œuvre disponible ayant une formation pré-universitaire) ;
7. les grandes universités comme catalyseurs (elles jouent un rôle clé dans la fourniture de diplômés aux nouvelles entreprises, dans le développement de nouvelles idées de création d'entreprise, et elles promeuvent une culture de respect de l'entrepreneuriat) ;
8. le soutien culturel tolérance au risque et à l'échec - Préférence pour le travail indépendant - Histoires de réussite/modèles - Culture de recherche - Image positive de l'entrepreneuriat - Célébration de l'innovation.

Les résultats d'une recherche menée par le Forum Économique Mondial à partir de cette conception des écosystèmes entrepreneuriaux révèlent en premier lieu qu'il existe des différences majeures entre les systèmes entrepreneuriaux d'une région du monde à l'autre, notamment selon l'importance que les gouvernements leur accordent (World Economic Forum, 2014). En deuxième lieu, parmi les piliers identifiés, les entrepreneurs considèrent que les trois les plus importants sont dans l'ordre : l'accès aux marchés, le capital humain et la main-d'œuvre et la finance avec l'investissement.

1.3.3. Le modèle d'écosystème de l'entrepreneuriat de Koltai (2014) :

Koltai a développé son modèle six + six. Le modèle comprend six piliers et six types d'acteurs. Les six piliers sont : (identification, formation, communication, préservation, finances, autonomisation et célébration des entrepreneurs. Et les six types d'acteurs impliqués dans l'activité éco systémique (ONG, Fondations, Universités, Investisseurs, Gouvernement, Entreprises). Le chercheur souligne que ces facteurs doivent interagir pour créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat.

En somme, ces différents modèles présentés illustrent que l'écosystème entrepreneurial est constitué d'un certain nombre d'éléments qui fournissent aux porteurs de projets les ressources nécessaires pour faciliter la création d'entreprise et soutenir le développement de l'entrepreneuriat. La réunion de tous ces éléments dans un espace géographique permet de créer un climat propice à la saisie d'opportunités et à la prise de risque.

2- PRÉSENTATION DE L'ÉCOSYSTÈME DE L'ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL EN ALGÉRIE

Nous présentons dans ce qui suit et sans vouloir être exhaustive un panorama de l'écosystème entrepreneurial de l'accompagnement en Algérie en portant une attention particulière aux structures d'appui et d'accompagnement. Il s'agit d'en cerner la réalité et le potentiel en tant qu'acteur impliqué dans le développement de l'entrepreneuriat

en Algérie, en termes de rôle et de capacités existantes et nécessaires pour former un écosystème habile à soutenir les entrepreneurs. Trois types d'acteurs peuvent être distingués : d'une part, les dispositifs d'aide et soutien à la création d'entreprises. D'autre part, les acteurs d'incubation. Enfin, un troisième type d'acteurs est en émergence : il s'agit de structures d'accompagnement issues de la sphère privée.

2.1- Les dispositifs d'aide et soutien à la création d'entreprise

Depuis plus de deux décennies, L'Algérie développe une politique de soutien affirmée à l'entrepreneuriat. Des mesures ont été prises et des programmes ont été introduits dans un objectif d'encouragement de l'entrepreneuriat. En conséquence, nous avons assisté à la genèse de plusieurs acteurs entrepreneuriaux qui interviennent aux différents stades de l'essor des PME. Parmi les acteurs les plus importants sont les dispositifs d'aide et soutien à la création d'entreprise : la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC), l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM).

2.1.1. La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC)

La CNAC est un dispositif de soutien à la création et l'extension d'activités réservé aux chômeurs promoteurs de 30 -50 ans. Les aides accordées aux chômeurs promoteurs sont de deux types : les aides financières (crédit sans intérêt, bonification des taux d'intérêt) et les aides fiscales et parafiscales (phase de réalisation, phase d'exploitation). Les investissements à réaliser dans ce cadre de ce dispositif reposent exclusivement sur un mode de financement de type triangulaire, qui met en relation le promoteur, la banque et la CNAC. Le seuil maximum du coût de l'investissement est fixé à 10 Millions de DA.

2.1.2. L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)

C'est une institution publique créée en 1996 et devenue opérationnelle depuis le second semestre de l'année 1997. Elle est représentée à l'échelle régionale à travers des antennes. Elle est

chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement à la création d'entreprise. Le dispositif ANSEJ s'adresse aux jeunes chômeurs situés dans la tranche d'âge 19-35ans. Lorsque l'investissement génère au moins trois (3) emplois permanents (y compris les jeunes promoteurs associés dans l'entreprise) l'âge limite du gérant de l'entreprise créée pourra être porté à quarante (40) ans. Ce dispositif offre son soutien sous différentes formes : subventions financières, fiscales et par-fiscales. Les subventions financières prennent deux formules : le financement triangulaire et le financement mixte dont l'investissement n'excède pas 10 Millions de DA. En outre de ces avantages, l'ANSEJ procède à la conclusion des conventions avec plusieurs universités pour promouvoir l'esprit d'entreprendre chez les étudiants en favorisant l'exploitation de leur potentiel en direction de projets innovants et porteurs de développement.

2.1.3. L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit (ANGEM)

Créée en 2004, l'ANGEM a pour missions de soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, d'octroyer des prêts et d'assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires. Ils peuvent bénéficier des avantages du dispositif ANGEM, les jeunes chômeurs âgés de plus de 18 ans, sans revenus et/ou disposant de petits revenus instables et irréguliers. Le montant maximum de l'investissement est de 1.000.000 DA.

2.2- Les structures d'incubation

Parmi les composantes essentielles de l'écosystème entrepreneurial figurent en pole position les incubateurs et les pépinières d'entreprises, car ils jouent un rôle crucial dans l'accompagnement entrepreneurial. Ils constituent le pont entre les entrepreneurs et l'environnement externe. Notre analyse est établie en répartissant les structures d'incubation en trois acteurs : les pépinières d'entreprises, les incubateurs des parcs technologiques et les incubateurs universitaires.

2.2.1. Les Pépinières d'Entreprises

La pépinière d'entreprise, dénommée également incubateur dans la loi n° 03/78 du 25 février 2003 qui définit le statut type des pépinières d'entreprises est une structure publique d'appui, d'accueil, d'accompagnement et de soutien aux promoteurs de projets où on offre des services logistiques, administratifs et de consultation. La durée d'hébergement varie entre 24 et 36 mois renouvelables selon le degré de maturité des projets ainsi que les besoins en accompagnement sollicités par les porteurs de projets. L'assistance apportée aux promoteurs consiste essentiellement à :

- ✓ héberger à durée déterminée les porteurs de projet ;
- ✓ accompagner les porteurs de projet dans toutes les démarches auprès : des institutions financières, des fonds d'aide et de soutien et wilayas, communes et autres organismes en rapport avec leurs projets.
- ✓ Offrir les conseils personnalisés au plan financier, juridique, fiscal, Commercial et technique ;
- ✓ organiser toute forme d'animation, d'assistance, de formation spécifique et de suivi des porteurs de projets jusqu'à maturation et création de leur entreprise.

Bien que la création des pépinières d'entreprises occupe une place grandissante dans le cadre de la stratégie générale de développement national et régional, leur nombre demeure en deçà des objectifs. En effet, le programme de mise en place de structures d'appui locales prévoit la création de 28 pépinières d'entreprises afin de promouvoir l'entrepreneuriat, cependant, il n'existe actuellement que 16 pépinières opérationnelles implantées dans les wilayas suivantes : Annaba, Oran, Bordj Bou Arreridj, Ghardaïa, Biskra, Khenchela, Mila, Sidi Bel Abbes, Ouargla, Batna, Adrar, El Bayadh, Oum El Bouaghi, Bouira, Tiaret et Béchar.

2.2.2. Les incubateurs des parcs technologiques

L'Agence nationale de promotion et de développement des parcs technologiques (ANPT) est l'instrument de l'Etat qui consiste à

exécuter la stratégie nationale de développement des technologies de l'information et de la communication, par le biais de technoparcs (parcs technologiques) chargés de faciliter la création de start-up. La mise en place de l'ANPT a permis la création de quatre Technoparcs : Sidi Abdallah d'Alger en janvier 2010, le Technoparc d'Ouargla en 2012, d'Annaba en 2014 et d'Oran lancé en 2017. Actuellement, elle travaille à la mise en place d'autres parcs technologiques. Il s'agit des Technoparcs de Sétif, Constantine et Boughezoul.

La mission principale des incubateurs de L'ANPT est la prise en charge des porteurs de projets innovants dans le domaine des TIC et leur accompagnement jusqu'à la création de la start-up à travers l'expertise, l'assistanat, le coaching personnalisé et la formation

2.2.3. Les incubateurs universitaires

Les incubateurs universitaires constituent des structures d'accueil et d'accompagnement de projets innovants ayant un lien direct avec la recherche. Ils aident les porteurs de projets à formaliser leurs idées et à valider la faisabilité des projets. Ils sont chargés à accomplir deux missions : mission valorisation et mission sensibilisation.

La mission valorisation consiste en développement de la création d'activités par la valorisation des résultats de la recherche scientifique et Technique, essaimage par un processus de détection et d'incubation de projets innovants issus d'une activité de recherche, et création d'entreprises innovantes.

Quant à la mission sensibilisation, elle consiste à promouvoir la culture entrepreneuriale dans le milieu universitaire, et la Culture Scientifique dans l'environnement immédiat par l'organisation de conférences, séminaires...

Parmi les incubateurs dédiés à la valorisation des résultats de la recherche scientifique et technique sont : l'incubateur INTILAK situé au niveau de l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la Recherche et du Développement Technologique (ANVREDET) et l'incubateur Fikra-Tech du Centre de Développement des

Technologies Avancées « CDTA » créée en partenariat avec l'ANVREDET.

2.3- Les structures et les programmes d'accompagnement privés

La participation du secteur privé est un facteur déterminant pour instaurer un écosystème favorable à l'innovation et au développement des TIC. En Algérie, depuis peu, nous assistons à l'émergence d'un certain nombre d'initiatives privées en tant qu'acteurs d'accompagnement à la création d'entreprise sous diverses formes : incubateur, accélérateur, coworking, Réseau Business Angels.

2.3.1. Les incubateurs

Les incubateurs privés participant au dynamisme de l'écosystème des start up sont au nombre de deux : Alinov et Ooredoo.

i) **L'incubateur Alinov** : il est le premier incubateur privé d'entreprises innovantes en Algérie. Il a été lancé en février 2009 par le cabinet « Alliance Consulting 1AC » avec le soutien du réseau de consulting international Médaf CO-Développement. Les services de l'incubateur Alinov sont proposés gratuitement aux start-up innovantes ainsi qu'aux jeunes créateurs d'entreprises grâce aux soutiens financiers de l'Ambassade Royale de la Norvège à Alger et de la Fondation allemande Friedrich Naumann pour la liberté. Le principal objectif d'Alinov est de contribuer chaque année à la création de vingt start-up algériennes innovantes dans les secteurs suivants : technologies de l'information et de la communication/recherche et développement, conseil et formation, énergies renouvelables, agriculture et agro-alimentaire, protection de l'environnement tourisme & loisir.

ii) **L'incubateur d'Ooredoo** : Dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes tStart (soutien) et Istart (de création d'applications mobiles locales et d'objets connectés) lancés en 2013, Ooredoo a créé deux incubateurs à Alger et à Annaba pour mieux encourager les jeunes pour la création de Start up dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (NTIC) tels que les logiciels, les

télécoms, le web, la sécurité informatique, ou encore les technologies vertes ou l'énergie.

2.3. 2. Les accélérateurs

Il existe deux accélérateurs privés : Sylabs et The pivot.

i) **Sylabs** : né d'une initiative privée en 2015 pour améliorer l'écosystème des start-up en Algérie. Il travaille en partenariat avec le gouvernement, la Wilaya d'Alger et d'autres entreprises comme General Electric pour créer un climat favorable à l'essor des start-up.

ii) **The pivot** : créé en 2018 par *L'agence Innopreneurs*, spécialisée dans le conseil à la création et le développement des entreprises depuis 2013. Il a pour objectif d'assurer formation, mentorat, coaching, réseautage, ainsi que tous les besoins d'une jeune startup. Il est réservé aux start up en cours de création, ou ayant développée un produit ou un service testé auprès de premiers clients ou utilisateurs.

2.3. 3. Coworking space :

Le Coworking ou Co-travail est un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions. Il s'agit d'un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture. Les postes de travail peuvent être loués à la journée ou pour une période plus longue, selon les centres. L'idée à l'origine est de permettre aux travailleurs indépendants de ne pas rester isolés chez eux et de pouvoir trouver, dans ce lieu et à travers ce réseau, un espace de socialisation comparable à une entreprise. The Address est la première structure ayant introduit le concept en Algérie en 2016.

2.3.4. Le Réseau « Casbah Business Angels »

Les Business Angels sont généralement des experts en création, management et développement de l'entreprise qui investissent personnellement dans des projets innovants, et accompagnent les créateurs d'entreprises en leur apportant leur savoir-faire et leurs réseaux. Le Réseau « **Casbah Business Angels** » est une initiative de la diaspora algérienne aux USA lancée fin octobre 2013.

3- DYNAMIQUE ENTREPRENEURIALE EN ALGÉRIE : QUEL RÔLE DES ACTEURS DE L'ÉCOSYSTÈME DE L'ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL ?

3.1- État des lieux

L'appui que le Gouvernement a consacré à la promotion de l'entrepreneuriat, ces deux dernières décennies, s'est traduit par une évolution des PME permettant de totaliser à la fin du 1er semestre 2018, 1 092 908 PME privées contribuant à la création de plus de 2668173 d'emplois. Plus de 57,47% de ces entreprises sont constituées de personnes morales soit 628219 PME, le reste est composé de personnes physiques 464689 (42,55 %), dont 20,42 % de professions libérales et 22,09 % d'activités artisanales. Durant le 1er semestre 2018, le nombre de PME privées créées est de 31844 PME.

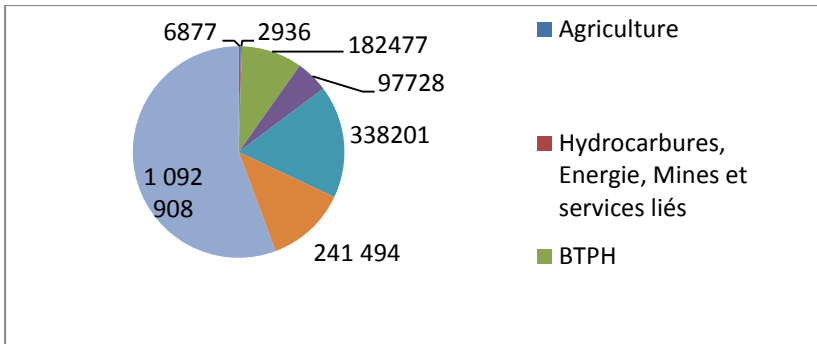
L'analyse de la répartition par tranche d'effectifs des PME privées fait apparaître la prépondérance de la très petite entreprise employant moins de 10 salariés. Elle représente une part de 97,7% des PME soit 1 068 027 entreprises. La Petite Entreprise représente 2,00% avec 21 863 entités. La création de véritables moyennes entreprises dont l'effectif est supérieur à 50 salariés est très faible et ne dépasse pas 0,30% avec 3 280 entités. Ces données indiquent que l'Algérie présente un réel déficit en termes d'entreprises à taille intermédiaire. La prégnance de la TPE dans le tissu des PME persiste toujours depuis plusieurs années. la structure de l'économie algérienne semble être immuable.

3.1.1. Répartition des PME privées par secteurs d'activité

La répartition des PME par secteurs d'activités (figure n° 2) indique que parmi les 1 092 908 PME privées actives sur le territoire national, 338 201 entreprises exercent dans le secteur des services (51 367 %), 241 494 entreprises dans l'artisanat (22 096 %) et 182477 dans le secteur des BTP (16 696 %), soit 90.16 % dans la totalité, ce qui montre que le tissu des PME privées en Algérie est constitué essentiellement de ces trois secteurs, et que l'industrie et l'agriculture

avec des taux respectivement de 8 942 % et 0.629 % attirent relativement peu d'investissement.

Figure n° 02 : Répartition des PME privées par secteurs d'activité (au30/06/2018)



Source : réalisé à partir du Bulletin d'information statistique n°33, 1^{er} semestre 2018, MIM.

Malgré une politique d'encouragement à l'investissement dans les secteurs industriels, menée depuis plusieurs années par les pouvoirs publics, les services et les BTP demeurent les secteurs de prédilection des PME privées. La faiblesse réside dans l'absence de PME/PMI touchant les secteurs industriels et des technologies avancées (industrie électronique, mécanique...). En effet, les différentes mesures prises visant la promotion de l'investissement « n'ont pas produit un environnement propice pour l'émergence d'entreprises technologiques et innovantes » (Sellami, M, 2017).

3.1.2. La répartition spatiale des PME

Une des caractéristiques des PME privées est la concentration spatiale dans certaines régions du pays. Selon la répartition spatiale du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), les PME (personnes morales) sont prédominantes dans le Nord et, à un degré moindre, dans les Hauts-Plateaux. La région du Nord regroupe, 438 260 PME, soit 70 % des PME du pays, suivies par la région des

Hauts-Plateaux avec 136 899 PME soit 22 %, et les régions du Sud et du Grand Sud accueillent 53 060 PME représentant 8 % du total.

La distribution des PME par wilaya fait constater qu'en 2018, les wilayas qui affichent un taux assez important en matière de nombre des PME sont situées au niveau de la région du nord. Elles sont au nombre de quatre. Alger en premier rang avec 69 721 PME soit 15.79 %, Tizi Ouzou en deuxième place avec 38 309 PME (8.74 %), Béjaïa en troisième lieu avec 31 391 PME (7.16 %), et enfin Oran avec 29 737 PME soit un taux de concentration de 6.78 %.

Quant aux wilayas les plus démunies, celles qui abritent moins de 3 000 PME, elles sont au nombre de quatre, il s'agit de la wilaya de Naama avec 2155 PME et trois wilayas de la région du sud et qui sont : Illizi, Tamanrasset et Tindouf avec respectivement 1886, 2833. 2026 PME.

3.1.3. Évolution des PME privées de 2010 au 2017

Une étude comparative du nombre des PME pour les années (2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017) nous révèle que les PME privées ont connu une augmentation remarquable entre 2010 et 2017. Leur nombre est en constante évolution. Il est passé de 618 515 entreprises en 2010 à 1 074 236 entreprises en 2017 soit une augmentation de 455 721 entreprises avec un taux d'accroissement de plus de 70 %. Le tableau N° 1 donne une vue d'ensemble sur l'évolution annuelle des PME

Tableau N° 1 : L'évolution annuelle des PME privées de 2010 au 2017.

Les années	Le nombre des PME	Évolution en nombre	%
2010	618 515	31 612	5.39
2011	658 737	40 222	6.5
2012	711 275	52 538	7.97
2013	777 259	65 984	9.27
2014	851 511	74 252	9.55
2015	934 037	82 526	9.69
2016	1 022 231	88 194	9.44
2017	1 074 236	52 005	5.08

Source : Établi à partir des différents Bulletins d'information statistique de la PME (18.22, 24, 26, 28, 30, 32), du Ministère de l'Industrie et des Mines www.mdipi.gov.dz/ Bulletin-de-veille-statistique.

D'après les données du tableau, nous pouvons dire à première vue que la création d'entreprises a globalement et nettement évolué dans le temps. Les statistiques disponibles indiquent que plus de la moitié des PME ont été créées entre 2010-2017. À partir de l'année 2013, le nombre des PME a connu une évolution remarquable, et a enregistré un taux annuel supérieur à 7 %. En 2016, le nombre dépasse un million. Cette évolution est due principalement au développement de l'écosystème qui favorise et qui facilite la création d'entreprises à travers les différents dispositifs de financement et d'accompagnement à la création d'entreprises, additionné aux différentes mesures fiscales incitatives (CNAC, ANSEJ et ANGEM les incubateurs).

Ces résultats avancés indiquent que le secteur des PME a certes connu une évolution ces dernières années, compte tenu des mesures mobilisatrices des pouvoirs publics pour sa promotion, cependant, ils sont en deçà des objectifs fixés par les pouvoirs publics.

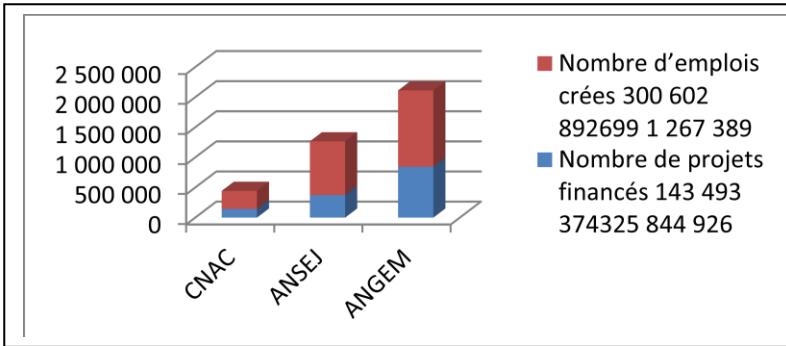
3.2- Apport des acteurs d'accompagnement entrepreneurial

3.2.1. L'apport des dispositifs d'aide et soutien à la création d'entreprise

les dispositifs CNAC, ANSEJ et ANGEM qui constituent des acteurs principaux dans l'accompagnement des porteurs de projets ont permis d'intensifier le tissu des PME par le financement de 1 362 744 projets et créer un nombre de 2 460 690 d'emplois.

La figure n° 3 suivante résume l'apport des dispositifs d'appui à la création des PME, et nous pouvons voir le rôle considérable de l'ANGEM qui soutient directement les très petites entreprises avec un taux de 60 %. Elle a financé 844 926 projets dans différents secteurs d'activité, créant 1267 389 emplois.

Figure N° 3 : Récapitulatif des dispositifs d'appui (cumul au 30/06/2018)



Source : Etabli à partir du bulletin d'information statistique de la PME n° 33, du Ministère de l'Industrie et des Mines, op cit.

3.2.2. Le rôle limité des incubateurs

En Algérie, le réseau des structures publiques en matière d'incubation est très restreint. Il est composé d'un nombre limité d'acteurs qui accompagnent des porteurs de projets. Par conséquent, il est le maillon le moins dynamique de l'écosystème entrepreneurial.

Les statistiques reprises dans le tableau ci-après, illustrent l'évolution très timide de l'activité des seize pépinières opérationnelles soit en matière d'hébergement ou en création d'entreprises durant la période de 2014 au 30/06/2018.

Tableau N° 2 : L'évolution du nombre des projets hébergés (2014 au 30/06/2018).

Année	2014	2015	2016	2017	30/06/2018	Total
Nbre d'entreprises hébergées	120	135	158	161	127	701
Nbre d'entreprises créées	75	84	70	83	50	362

Source : Etabli à partir des bulletins d'information statistique de la PME n° 28,30, 32,33 du Ministère de l'Industrie et des Mines, op cit.

Il ressort des données que le nombre de projets hébergés a atteint 701 dont 362 entreprises ont été créées soit un taux de 51.64 %.

Le même constat est fait pour les incubateurs des parcs technologiques ou universitaires. L'exemple de la situation de l'incubateur de Sidi Abdallah qui est l'une des composantes essentielles de l'écosystème des start-up et le plus connu d'ailleurs est illustratif. Bien qu'il dispose des infrastructures de qualité, il n'a permis, depuis, le lancement du processus d'incubation en mai 2010 jusqu'en 2015, que la création de 23 jeunes entreprises TIC seulement. Il manque beaucoup d'opportunités et il ne présente pas toutes les conditions nécessaires pour la réussite des start-up. Ces dernières se heurtent à un certain nombre d'obstacles qui freinent leur développement, en guise d'exemple le problème de collaboration avec les entreprises de technologies de communications comme Ooredoo, Mobilis, Djezzy et Algérie Télécom du fait de l'éloignement de leur siège, et le problème d'accessibilité lié à l'éloignement du Cyberparc.

Quant aux incubateurs universitaires, le concept est encore récent dans le contexte des universités algériennes, et n'est pas véritablement mis en œuvre, il n'en est qu'à ses balbutiements. Pourtant, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique reconnaît la nécessité d'impulser la création de ses structures dans les universités. En effet, l'état des lieux montre que, les tentatives de création des incubateurs au sein des établissements de l'enseignement supérieur restent timides et loin des objectifs souhaités.

3.3- Les facteurs défavorables à la promotion de l'entrepreneuriat

Parmi les insuffisances dont souffrent les jeunes entrepreneurs figurent les obstacles administratifs, l'accès au financement et le problème foncier.

3.3.1- Obstacles administratifs à la création d'entreprise

La première des difficultés dans la création des entreprises réside dans la lourdeur des démarches administratives tels que les délais d'obtention de papiers et les procédures qui pénalisent les entrepreneurs, qui ne peuvent pas se permettre d'attendre, en particulier quand il s'agit d'innovation. Selon, le rapport « Doing

Business 2018 », tous les paramètres - que ce soit les procédures, le temps passé - sont défavorables quant à la création d'entreprise en Algérie. On dénombre par exemple jusqu'à 12 procédures répertoriées pour entamer une activité. Ces procédures découragent plus d'un jeune qui ambitionne de se lancer dans l'entrepreneuriat, et gagneraient à être réduites. D'après un sondage réalisé par ANPT Cyberparc, plus de 70 pour cent des start-up abandonnent leurs efforts au cours de la première phase de démarrage.

En termes d'enregistrement des droits à la propriété qui conditionnent la décision d'investir dans un projet, on remarque encore une fois que l'Algérie est mal classée ; elle occupe la 163e place (sur 190), très loin d'un pays comme le Maroc (86e place) ou la Tunisie (93e place).

En matière d'obtention du permis de construire, l'Algérie occupe la 146e place (sur 190) alors que les deux pays voisins occupent respectivement la 17e et la 95e place.

3.3.2. Le financement

Le financement s'avère également être un obstacle coriace pour les jeunes entrepreneurs. L'accès au crédit pour les PME et les micro-entreprises reste limité. Cela est dû principalement :

- aux délais d'obtention du crédit bancaire auprès des dispositifs de financement qui peuvent prendre plusieurs mois et qui découragent les jeunes entrepreneurs.
- l'exigence des garanties : Les crédits bancaires nécessitent souvent des garanties importantes que la plupart des entrepreneurs ne sont pas en mesure de fournir.

Une autre difficulté réside dans l'étude des dossiers qui ne prend pas en compte le besoin en fonds de roulement de l'entreprise et se concentre uniquement sur la partie haute du bilan, « les dispositifs de financement dédiés aux start-up algériennes ne sont pas adaptés, car le prêt octroyé ne concerne que les équipements tandis que les start-up ont besoin de fonds de roulement pour acheter des licences ou recruter », le jeune créateur doit donc forcément mettre son argent personnel pour son besoin en fonds de roulement.

Le classement Doing Business 2018 indique qu'en termes d'octroi de crédit, l'Algérie est classée 177e sur un total de 189 pays. Elle se place respectivement aux 170e, 157e et 181e rangs pour ce qui est de la protection des investisseurs, le paiement des taxes et le commerce extérieur. Le seul paramètre financier où l'Algérie est relativement bien classée (71e rang) est celui de l'insolvabilité.

Il est à souligner que dans le but de faciliter l'accès au capital, L'État algérien a récemment promulgué la loi n° 17-02 qui modifie et complète la loi de 2001. Elle prévoit dans son article 21 la création, auprès du Ministère chargé de la PME, des fonds de garantie des crédits et des fonds d. » amorçage afin de garantir les crédits aux PME et de promouvoir les start-up dans des projets innovants.

Ce Fonds est destiné à financer les frais préalables devant permettre la conception du produit prototype (frais de recherche et de développement, prototypage, business plan...) afin de palier l'entrave liée au défaut de financement de la phase pré-réalisation de l'entreprise, qui n'est pas pris en charge par le capital -investissement.

3.3.3. Le problème de foncier

L'accès au foncier est également un autre handicap pour les entreprises et constitue une problématique ancienne. Pour le résoudre la loi n° 17-02 d'orientation sur le développement de la PME stipule que « les collectivités locales initient les mesures nécessaires pour l'aide et le soutien à la promotion des PME, notamment par la facilitation de l'accès au foncier et à l'immobilier convenant à leurs activités et la réservation d'une partie des zones d'activités et des zones industrielles ».

4- DISCUSSION DES RÉSULTATS

À la lecture de ce qui précède, on peut constater le rôle qu'ont pu jouer les acteurs de l'écosystème de l'accompagnement entrepreneurial en offrant aux porteurs des projets des services divers et indispensables en phase d'entrepreneuriat naissant. Chose ayant permis une évolution certes des PME privées ces dernières années. Le taux d'évolution est de

plus en plus intéressant, et le nombre ne cesse d'augmenter (cf le tableau n° 1). Le jeune algérien commence à penser à créer son propre emploi. L'entrepreneuriat est devenu un phénomène économique et social de premier ordre, mais demeure peu répandu et moins dynamique. Une réelle promotion de l'entrepreneuriat reste à parfaire. Les arguments ci- après justifient ce résultat :

4.1- Activité entrepreneuriale faible

Ce résultat se révèle au travers du taux d'activité entrepreneurial (TEA), de l'entrepreneuriat établi, et du taux de discontinuation. En effet, avec un taux d'activité entrepreneuriale TEA de 9.7 % et un taux d'entreprises établies de 3.8 %, l'Algérie enregistre un ratio de transition de l'entrepreneuriat émergent vers l'entrepreneuriat établi très faible. Les probabilités de survie des entreprises émergentes et nouvelles au-delà de trois ans et demi sont de l'ordre de 0.39. Ce ratio fait ressortir que le taux de mortalité des entreprises est important alors qu'il existe des structures d'accompagnement pour les guider depuis même la phase de projet. Selon les statistiques affichées par le Ministère de l'Industrie et des Mines (bulletins n° 28, 30, 32) le nombre des PME privées radiées durant les années 2015, 2016 et 2017, sont respectivement 8646, 34 471, 34 972 PME, soit un ensemble de 78089 durant trois ans. Les secteurs les plus touchés par la mortalité des PME sont les services et l'industrie.

Les résultats révèlent une volonté d'entreprendre qui contraste avec un faible potentiel de pérennité des entreprises créées. Ceci appelle à s'interroger sur l'apport réel de l'écosystème entrepreneurial de l'accompagnement au développement de l'entrepreneuriat en Algérie.

Une réelle promotion de l'entrepreneuriat doit être concrètement soutenue à travers l'opérationnalisation effective d'un certain nombre de structures entre autres les incubateurs permettant l'émergence, le développement et la pérennité notamment des entreprises innovantes. Aussi, il apparaît fondamental de revoir les dispositifs d'aide et d'accompagnement de façon à les inscrire dans une nouvelle dynamique de développement et suivant une approche macro-mésos et microéconomique où chaque acteur (pouvoirs publics au niveau

central et local, institutions et services d'appui, banques et établissements financiers, associations, entreprises) jouera le rôle qui est le sien, dans le cadre d'une concertation permanente, pour apporter sa contribution dans la construction d'une économie tournée résolument vers les défis majeurs qu'impose le nouveau contexte économique.

En somme, toutes les politiques publiques doivent converger vers la réalisation du triptyque « Emergence-Développement-Survie » des entreprises.

4.2- Création d'emplois

La promotion de l'entrepreneuriat en Algérie représente un double enjeu. Le premier est d'apporter une réponse à une problématique macroéconomique dont souffre le pays depuis plusieurs années : le haut taux de chômage chez les jeunes. Le second est le problème de la diversification de l'économie. L'objectif est donc absorber le chômage et diversifier l'économie. Tandis que, l'analyse nous renseigne que le tissu économique algérien est constitué essentiellement des microentreprises ou des petites entreprises (plus de 97 % des entités créées), qui, pour la plupart, opèrent dans le secteur des services et employant moins de 10 salariés. Un tissu d'entreprises incapables de créer de la valeur et de l'emploi tant espérés.

3.4- Persistance des contraintes à l'entrepreneuriat

En dépit des efforts évidents réalisés au cours des dernières années pour améliorer l'environnement de l'entrepreneuriat. L'Algérie se situe parmi les pays qui enregistrent les plus grandes difficultés en termes de création d'entreprises. En effet, selon le « Global Entrepreneurship Index 2018 », l'Algérie est classée au 80e rang mondial sur 137 pays en matière de promotion de l'entrepreneuriat. Au niveau maghrébin, elle est largement devancée par la Tunisie (40e) et le Maroc (65e).

Le même constat est fait par le classement Doing Business pour l'année 2018, l'Algérie se situe au 166e rang sur 190 économies

classées selon la facilité de faire des affaires dans cet indice. Au niveau maghrébin, elle est classée loin derrière le Maroc (69e) et la Tunisie (88e).

Ceci indique que l'écosystème entrepreneurial en Algérie est moins compétitif qu'en Tunisie ou le Maroc en termes de facilité de création d'entreprises, et il souffre de nombreuses failles, mettant les entrepreneurs et leurs entreprises face à de nombreux obstacles.

CONCLUSION

L'écosystème entrepreneurial en Algérie est encore jeune en ce sens que la majorité de ses acteurs ont été créés au cours de la période 1990. Cette tendance a été confortée par la mise en œuvre du processus de libéralisation économique et les incitations à la promotion de l'investissement privé. Parmi ses composantes les plus essentielles figurent les structures d'appui et d'accompagnement pour la création des entreprises. Les structures d'aide existantes sont dispatchées sur la totalité du pays et offrent leurs services aux entrepreneurs et promoteurs en termes de formation spécialisée et d'accompagnement pour la réalisation du Business Plan, coaching personnel. Cependant, malgré l'appui de ces structures, on constate que l'Algérie est un pays qui demeure peu dynamique d'un point de vue entrepreneurial, il présente un réel déficit en termes de création d'entreprises. En effet, il est classé à la 80e place pour lancer une entreprise, selon l'Indice Global de l'Entrepreneuriat (GEI), qui mesure la qualité de l'environnement entrepreneurial dans 137 pays à travers le monde dans son édition 2018. Et au 166e rang sur 190 économies dans le classement Doing Business pour l'année 2018. La raison principale en est la faible qualité perçue des conditions pour entreprendre. Notamment, les procédures administratives, l'aide financière et l'accès à l'infrastructure physique apparaissent comme les principaux obstacles à l'entrepreneuriat. Ainsi, la volonté de promotion de l'entrepreneuriat affichée par l'État reste à parfaire afin de susciter et consolider le développement d'un entrepreneuriat de pérennité. Il est donc opportun de renforcer l'écosystème de

l'accompagnement existant et le dynamiser en créant les synergies et interconnexions possibles entre tous les acteurs afin d'apporter une réponse à l'essoufflement des politiques de soutien à l'économie, en instaurant un écosystème favorable à l'innovation et à la création d'emploi et améliorer les performances économiques de l'Algérie.

Références bibliographiques

Cohen B., (2006). «Sustainable valley entrepreneurial ecosystems ». *Business Strategy and the Environment*. 15(1) p :1-14. Available on: <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1002/bse.428/abstract>).

Gnyawali D.R., and Fogel D.S. ,(1994). «Entrepreneurship Development: Key Dimensions and Research Implications», *Entrepreneurship Theory and Practice*, Vol. 18, No. 4, 1994, pp. 43-62.In,

Entezari Y., (2015). « Building Knowledge- Based Entrepreneurship Ecosystems: Case of Iran », *World Conference on Technology, Innovation and Entrepreneurship, Procedia - Social and Behavioral Sciences* 195 (2015) 1206 – 1215, Available online at www.sciencedirect.com.

Isenberg D., (2011). «The Entrepreneurship Ecosystem Strategy as a New Paradigm for Economic Policy: Principles for Cultivating Entrepreneurship». *The Babson Entrepreneurship Ecosystem Project*.

Babson G., (2011). Available on : <http://www.innovationamerica.us/images/stories/2011/The-entrepreneurship-ecosystem-strategy-for-economic-growth-policy-20110620183915.pdf>

Isenberg D., (2010). «How to start an entrepreneurial revolution». *The Big Idea .Harvard Business Review*. june 2010. Available on: <https://institute.coop/sites/default/files/resources/Isenberg%20-%20How%20to%20Start%20an%20Entrepreneurial%20Revolution.pd>.

Koltai S., (2014). «The Six + Six Entrepreneurship Ecosystem Model». Accessed 31 décembre 2015. Available on: <http://koltai.co/about-us>.

Lévesque B., (2016). « Économie sociale et solidaire et entrepreneur social : vers quels nouveaux écosystèmes? », *Revue Interventions*

économiques [En ligne], 54 | 2016, mis en ligne le 01 mars 2016. Available on: <http://interventionseconomiques.revues.org/2802>

Malecki E.J., (2018). «Entrepreneurship and entrepreneurial ecosystems» *Geography Compass*. 2018;12:e12359. Available on: <https://doi.org/10.1111/gec3.12359>.

Mason C., and Brown R., (2014). «*Entrepreneurial Ecosystems and Growth Oriented Entrepreneurship*». *Background paper prepared for the workshop organised by the OECD LEED Programme and the Dutch Ministry of Economic Affairs on Entrepreneurial Ecosystems and Growth Oriented Entrepreneurship, The Hague, Netherlands, 7th November 2013. Final Version : January 2014, 38 p.* Available on: <http://www.oecd.org/cfe/leed/entrepreneurial-ecosystems.pdf>.

Spigel B., (2015). « The Relational Organization of Entrepreneurial Ecosystems» in *Entrepreneurship Theory and Practice*, 25 Juin 2015 . Available on: <http://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1111/etap.12167>-

Stam E., and Spigel B., (2016). «Entrepreneurial Ecosystems». *Discussion Paper Series nr: 16-13, Utrecht School of Economics Tjalling C. Koopmans Research Institute Discussion Paper Series 16-13.* Available on: <http://www.uu.nl/organisatie/utrecht-university-school-of-economicsuse/onderzoek/publicaties/discussion-papers/2016>.

Stam E., (2015). «Entrepreneurial Ecosystems and Regional Policy: A Sympathetic Critique», *Utrecht School of Economics, Tjalling C. Koopmans reserarch Institute, Discussion Paper Series 15-07.* Available on: www.uu.nl/en/files/rebousedp20151507pdf.

Spilling O-R., (1996).“The entrepreneurial system: On entrepreneurship in the context of a mega-event”, *Journal of Business research*, 36(1), p. 91-103.

Surlemont B., & al., (2014). « Un espace d'observation et d'exploration de l'intelligence collective », *Entreprendre & Innover* 2014/4 (n° 23), pp. 5-9. Available on: <https://www.cairn.info/revue-entreprendre-et-innover-2014-4-page-5.htm>.-

Transly A. G., (1935). « The Use and Abuse of Vegetational Concepts and Terms », *Ecology*, vol. 16, no 3, pp. 284-307. In Lévesque, B, « Économie sociale et solidaire et entrepreneur social : vers quels nouveaux écosystèmes? », op cit.

Valdez J., (1988). «The entrepreneurial ecosystem : toward a theory of new firm formation», *working paper*. Available on: www.sbaer.uca.edu/research/sbida/1988/PDF/11.pdf.

Vogel P., (2013). «Building and assessing entrepreneurial ecosystems», *Presentation to OECD LEED Programme Workshop on Entrepreneurial ecosystems and Growth-oriented entrepreneurship, The Hague, 7 November 2013*. Available on: <https://fr.slideshare.net/OECDLEED/6-vogel-building-and-assessin>.

Baha eddine A.S., (2018). « Lancement d'un nouvel accélérateur de start-up en Algérie », 17 janvier 2018. Available on: <https://www.android-dz.com/lancement-dun-nouvel-accelereur-de-start-up-algerie-33352>.

Global Entrepreneurship and Development Institute. Le "Global Entrepreneurship Index 2018". Available on: <https://thegedi.org/2018-global-entrepreneurship-index/>

Jankari R., (2014). « Les technologies de l'information au Maroc, en Algérie et en Tunisie Vers une filière euromaghrébine des TIC? », *IPEMED, 2014*.

Available on: http://www.ipemed.coop/adminIpemed/media/fich_article/1422012931_IPEMED%20%20Les%20TIC%20au%20Mroc,%20en%200Alg%C3%A9rie%20et%20en%20Tunisie%20_%20Maj-15janvier2015.pdf.

Joly C., (2012). «BUSINESS ANGELS EN ALGERIE», *Presentation du projet de développement des Business Angels en Algérie par créateurs d'avenir, Alger 2012*. pdf. Available on: <http://www.createursdavenir.fr/Documents/BUSINESS%20ANGELS%20ALGERIE.pdf>.

Ministère de l'Industrie et des Mines, de la PME et de la promotion de l'investissement, bulletins d'information statistique de la PME N° 18, 20,22,24,26,28,30,31,32,33. Available on : www.mdipi.gov.dz/?Bulletin-de-veille-statistique.

Sellami M., (2017). « Les préalables à l'émergence d'un écosystème de développement technologique et d'Innovation». *CRUO, Oran - 7*

décembre 2017. Available on:
http://www.dgrsdtdz/DDTI/Ecosysteme_Sellami.pdf

World Bank, Rapport Doing Business 2018. Available on:
<http://www.doingbusiness.org/Custom-Query>.

World Economic Forum (2014). « Entrepreneurial Ecosystems Around the Globe and Early-Stage Company Growth Dynamics », *Geneva, 2014*, 240 p. Available on: <http://reports.weforum.org/entrepreneurial-ecosystems-around-the-globe-and-early-stage-company-growth-dynamics/wpcontent/blogs.dir/34/mp/files/pages/files/nme-entrepreneurship-report-jan-8-2014.pdf>

World Economic Forum (2013). « Entrepreneurial Ecosystems Around the Globe and Company Growth Dynamics », *Report Summary for the Annual Meeting of the New Champions 2013*, Davos, World Economic Forum, 35 p. Available on: http://www3.weforum.org/docs/WEF_EntrepreneurialEcosystems_Report_2013.pdf.

Décret 03-78 du 25 Février 2003 portant Statut Type des pépinières d'entreprises en Algérie.

Loi n 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME). Journal officiel n 02 du 11 janvier 2017.

Les sites web: .

<http://www.dgrsdtdz/Fr/?fc=Incubateurs>

http://www.elwatan.com/hebdo/etudiant/ooredoo-un-incubateur-revolutionnaire-pour-des-start-up-innovantes-22-11-2017-357204_264.php

<https://www.startupinalgeria.com/le-coworking-en-algerie-the-address-a-alger/>

L'Incubateur Entreprendre au Cyberparc : incubateur « Technobridge », Disponible sur le site web de l'ANPT : <http://www.anpt.dz/Infrastructures/L-incubateurhttp://anpt.dz/>

l'incubateur de startups et le développement de l'entreprise. <https://www.mpttn.gov.dz/fr/content/incubation-des-start-ups>